

RÉGLEMENTATION DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

QUELLES OPTIONS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA DÉCARBONISATION ?

Chaire de gestion
du secteur de l'énergie
HEC MONTRÉAL

Québec 



Résultats du sondage numérique

Préparé par *Johanne Whitmore*, HEC Montréal | 3 mars 2021

L'atelier sur la réglementation de l'énergie au Québec, coorganisé par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal et le Sous-ministériat à la Transition énergétique du MERN, a pour but d'amorcer une réflexion auprès d'experts sur les orientations à prendre en matière de réglementation énergétique dans le contexte de la transition énergétique. L'atelier est divisé en trois parties : 1) un sondage numérique réalisé auprès des participants confirmés pour identifier en amont les thèmes et enjeux prioritaires à discuter lors des tables rondes; 2) une conférence de cadrage pour préparer les personnes participantes (10 mars 2021); et 3) quatre tables rondes pour identifier des pistes de solutions (11 et 12 mars 2021).

Ce document présente une synthèse des résultats du sondage. Au total, une trentaine de personnes y ont participé, de façon anonyme, au cours de la période du 25 janvier au 5 février 2021. Les résultats bruts du sondage sont présentés en annexe 1.

Le terme « réglementation » fait référence à un ensemble de mesures légales et règlementaires régissant les marchés énergétiques du Québec. Aux fins du sondage, nous considérerons la réglementation sous deux volets :

Volet 1 | Réglementation des marchés de la distribution de l'énergie qui souvent fait référence à des « tarifs réglementés » dans un contexte de monopole, comme c'est le cas de la distribution de l'électricité et du gaz au Québec et considère les marchés émergents, comme le GNR et l'hydrogène ;

Volet 2 | Réglementation des équipements, constructions, appareils ou véhicules qui transportent, transforment ou consomment l'énergie, avec des normes et codes imposés (ex., code du bâtiment, Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles; spécifications de rendement énergétique des appareils).

Pour les tables rondes de l'atelier qui se dérouleront les 11 et 12 mars, 22 participants ont confirmé leur inscription au volet 1 et 24 participants au volet 2, pour un total de 46 participants.

Connaissance de la réglementation de l'énergie

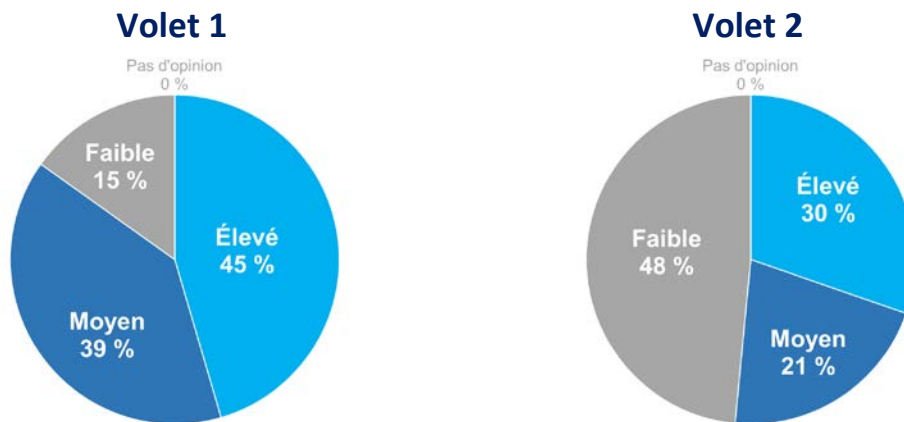
En ouverture au sondage, il a été demandé aux participants d'autoévaluer leur niveau de connaissances de la réglementation de l'énergie au Québec. On constate que celui-ci est supérieur en matière de la réglementation des marchés de la distribution de l'énergie (volet 1), comparativement au volet 2 qui porte sur la réglementation des équipements, constructions, appareils ou véhicules. Selon l'enquête, 84 % des répondants considèrent leur niveau de connaissances « moyen » à « élevé » pour le volet 1, contre 51 % pour le volet 2 (voir graphique 1).

À noter, toutefois, que nous ne disposons pas suffisamment d'information pour attribuer des explications à ces résultats, du fait que les répondants du sondage sont anonymes. Plusieurs facteurs pourraient les expliquer. Il est possible, par exemple, que la majorité des répondants soit des participants confirmés au volet 1 des tables rondes, ou encore que le volet 2, qui couvre plusieurs secteurs (ex., bâtiments, transport, industries), est plus vaste et complexe.

Graphique 1

Niveau de connaissances de la réglementation de l'énergie au Québec des participants à l'atelier

(n=33; % des répondants)



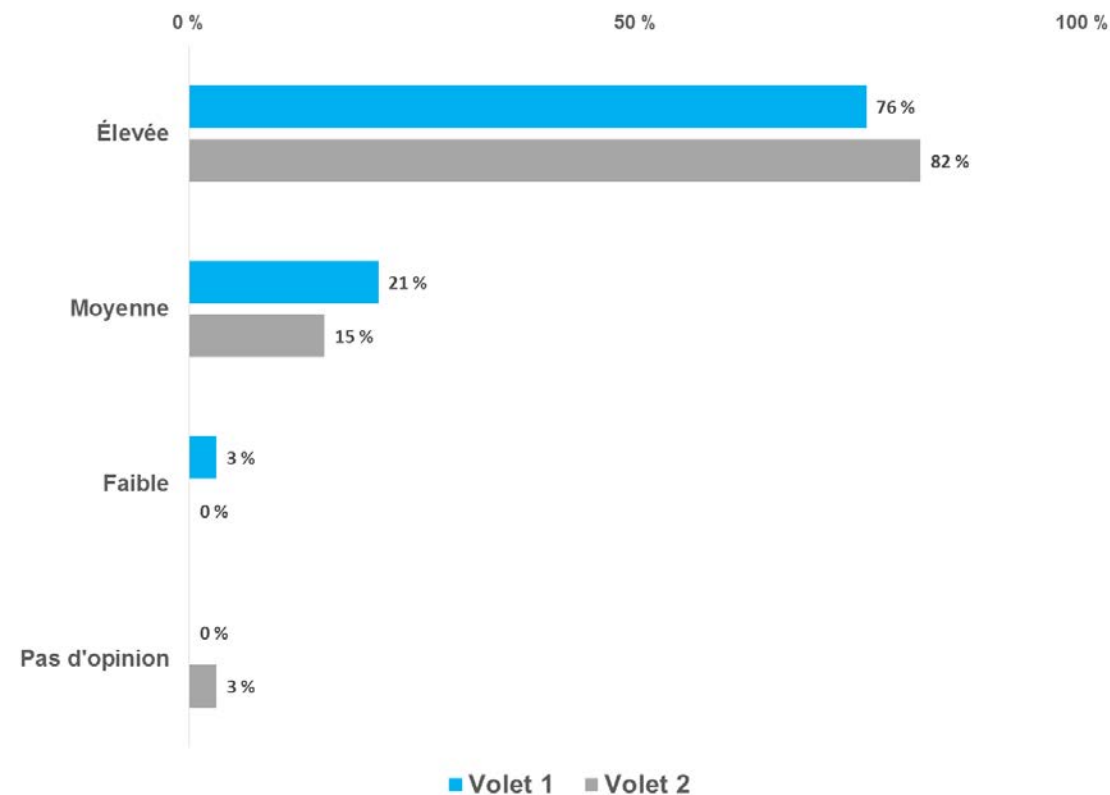
La réglementation de l'énergie est incontestablement importante

Plus des trois quarts des répondants estiment que la réglementation joue un rôle important pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie du Québec (voir graphique 2). Dans le cas de la réglementation des équipements, constructions, appareils ou véhicules (volet 2), 82 % y attribuent un niveau élevé, comparativement à 76 % en ce qui concerne l'importance de la réglementation des marchés de la distribution de l'énergie (volet 1).

Graphique 2

Importance du rôle de la réglementation pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie du Québec

(n=33; % des répondants)



Certains répondants (n=23) ont identifié des facteurs pour expliquer leurs réponses sur l'importance du rôle de la réglementation de l'énergie pour accélérer la transition énergétique. Les paragraphes qui suivent proposent une synthèse des commentaires écrits par les participants. Pour les réponses brutes à cette question, consulter « Question 3 » en annexe 1.

Réglementer, c'est encadrer. Il est souligné que la réglementation peut jouer un rôle important pour modifier des comportements individuels qui vont à l'encontre des objectifs de

décarbonisation. Elle permettrait aussi de pallier le manque d'informations dévoilées par les producteurs aux consommateurs pour assurer une prise de décision éclairée dans les choix de consommation. La réglementation permet d'intervenir sur l'ensemble de la clientèle visée. Un cadre réglementaire est important pour développer des marchés structurés (gros, détail) et efficaces, et s'assurer que le prix de l'énergie sur les marchés tienne compte des externalités environnementales et sociales qui y sont associées.

Un outil performant pour transformer les marchés de la consommation et atteindre des cibles.

Plusieurs ont souligné l'importance de la réglementation pour encadrer les marchés en vue de faire converger les efforts de différents acteurs vers l'atteinte des objectifs de décarbonisation et de transition. En effet, selon certains répondants, l'approche gouvernementale actuelle, qui s'appuie sur le SPEDE, des initiatives volontaires et des programmes incitatifs, sans davantage s'appuyer sur l'utilisation de mesures écofiscales, a atteint ses limites. Une approche réglementaire bien conçue et prévisible permettrait donc d'aller plus loin pour transformer les marchés tout en limitant les impacts négatifs à court terme sur les entreprises québécoises. La réglementation, bien que perçue comme étant contraignante, est nécessaire selon plusieurs répondants afin de niveler par le haut les marchés et accélérer l'adoption de pratiques et technologies durables dans les délais nécessaires pour atteindre les cibles que le gouvernement s'est fixées.

Nivellement des marchés de l'énergie. Plusieurs répondants ont noté que la réglementation joue un rôle important pour créer un environnement d'affaires compétitif et transparent entre les acteurs et pour encadrer les pratiques des distributeurs dans les marchés de l'énergie aux bénéfices des consommateurs, voire de l'ensemble de la population. Un cadre réglementaire adéquat peut également favoriser la distribution d'énergie renouvelable (ex., GNR), tandis que dans d'autre cas, l'allègement réglementaire peut accélérer le déploiement de certains projets favorables à la transition énergétique.

Finalement, la réglementation du secteur de l'énergie au Québec fait face à certains défis, malgré son rôle important. Selon un répondant, il est difficile de faire valoir que la transition énergétique doit être prise en considération dans les décisions de la Régie de l'énergie, car la loi qui la gouverne (Loi sur la Régie de l'énergie, LRÉ) n'en tient pas compte. De plus, certaines obligations de la Régie vont à l'encontre des objectifs gouvernementaux en matière de transition énergétique et décarbonisation. Au final, la Régie n'est qu'un tribunal administratif de la tarification et au contrôle des coûts nécessaires à la prestation de services énergétiques – dont les tarifs les plus bas sont à privilégier. Les termes de la LRÉ jouent donc un rôle important dans la transition énergétique.

La réglementation peut aussi peser dans la balance pour déterminer des gagnants et des perdants dans les marchés. Ainsi, la réglementation doit cesser d'être un frein et devenir un catalyseur de changements, notamment en ce qui concerne les normes de construction ou de filières émergentes. Mais selon un répondant, le cœur du problème se situerait principalement

du côté de la réglementation des équipements et des systèmes, et non du côté de la distribution de l'énergie.

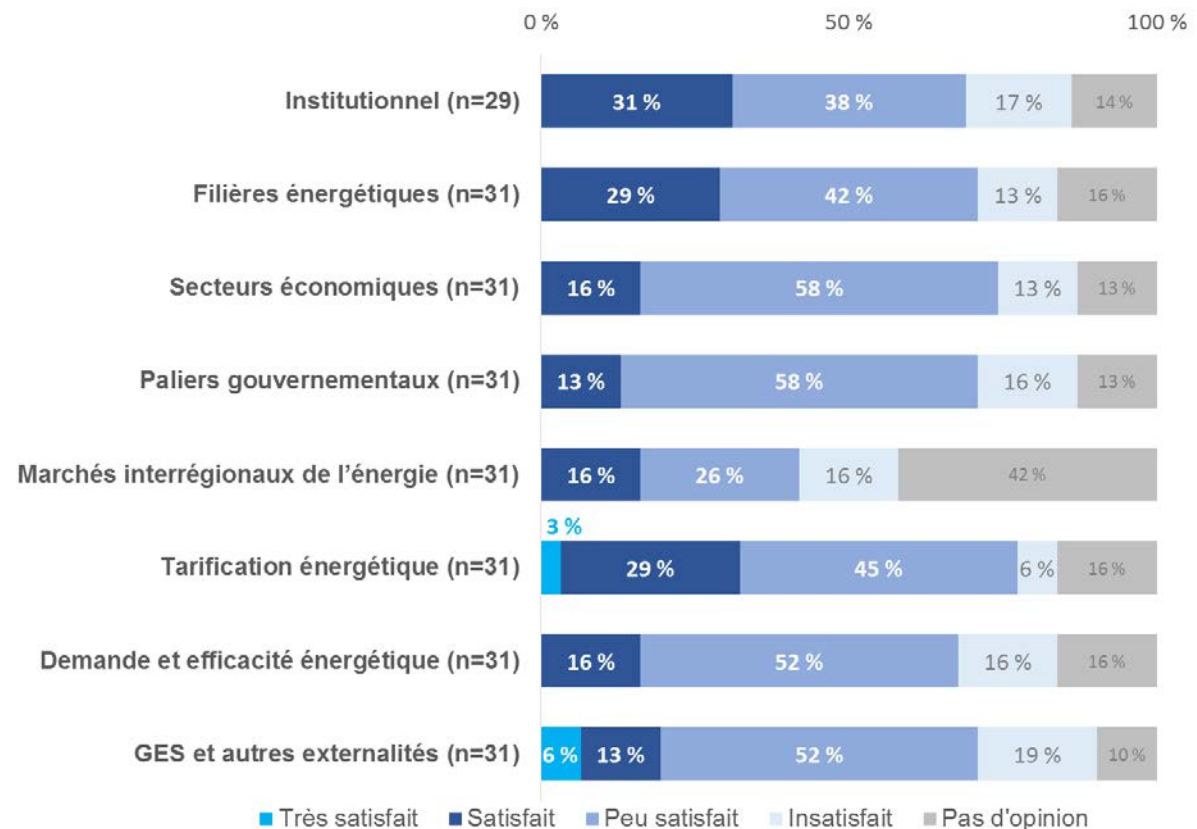
Le cadre réglementaire de l'énergie au Québec jugé peu satisfaisant

Globalement, on constate que les répondants sont assez peu satisfaits des lois, règlements et décrets qui encadrent le secteur de l'énergie au Québec dans le contexte de la transition énergétique (voir graphique 3). À l'exception de la réglementation associée à la tarification énergétique et du carbone, aucune autre catégorie réglementaire n'a reçu une mention « très satisfaisante ». Pour toutes les catégories, la majorité des répondants se disent peu satisfaits ou insatisfaits de la réglementation, soit entre 42 et 74 %. La réglementation entourant les institutions liées au secteur de l'énergie (ex., la Régie de l'énergie, le MERN, RBQ), la tarification énergétique et les différentes filières de l'énergie (ex., pétrole, électricité bioénergies, gaz naturel) font l'objet d'une opinion plus favorable que les autres catégories, avec près de 30 % des répondants se disant « satisfaits » et, dans quelques cas, « très satisfaits ».

Graphique 3

Niveau de satisfaction du cadre réglementaire pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie du Québec

(% des répondants)



Les catégories qui suscitent les opinions les moins favorables sont la cohérence de la réglementation entre différentes échelles gouvernementales (74 %), la réglementation entourant les secteurs économiques, dont l'industrie, le transport et les bâtiments (71 %), la prise en compte des GES et des autres externalités environnementales dans l'énergie dans la réglementation (71 %) et, enfin, la gestion de la demande et l'efficacité énergétique (68 %). D'autres éléments problématiques soulevés dans la catégorie « autres » comprennent le manque de planification intégrée des ressources, ainsi que le manque de transparence, de leadership et de cohérence dans la gouvernance de la réglementation de l'énergie.

Quelques répondants ont bonifié leurs réponses par des **commentaires** (pour les réponses détaillées, voir « Question 5 » en annexe 1). On souligne que le prix du carbone est trop faible actuellement pour avoir un impact sur la consommation d'essence. On note également que les municipalités utilisent peu leurs pouvoirs règlementaires en matière d'environnement. Quant à la Régie de l'énergie, celle-ci n'intégrerait pas assez les préoccupations de transition énergétique dans ses décisions. Les cadres règlementaires devraient donc être revus afin de favoriser les nouvelles énergies et technologies propres, ainsi que les conditions de marché qui permettront d'y avoir recours (ex., gestion de la demande en puissance pour l'électricité durant les périodes de pointe en hiver).

Un répondant explique son insatisfaction du fait que la réglementation ne va pas assez loin pour réduire véritablement les émissions de GES. Pour y arriver, il faudrait qu'elle encadre davantage l'étalement et le développement urbains (banlieues), les matériaux de construction à haute teneur en émissions de GES (ex., béton et asphalte) et plus largement aux comportements propres à la société de consommation (ex., appareils, équipements, bâtiments, voitures, etc.). À l'heure actuelle, les directives ne seraient pas assez claires pour s'assurer que la transition énergétique prime dans le secteur de l'énergie et vise la consommation finale de l'énergie. Des compromis seraient trop souvent faits en faveur d'allègements règlementaires.

Un répondant souligne plus directement que la communication de la réglementation est insatisfaisante à tous les niveaux (gouvernement, recherche, entreprises, citoyenne). Ce manque de communication freinerait l'engagement des parties prenantes.

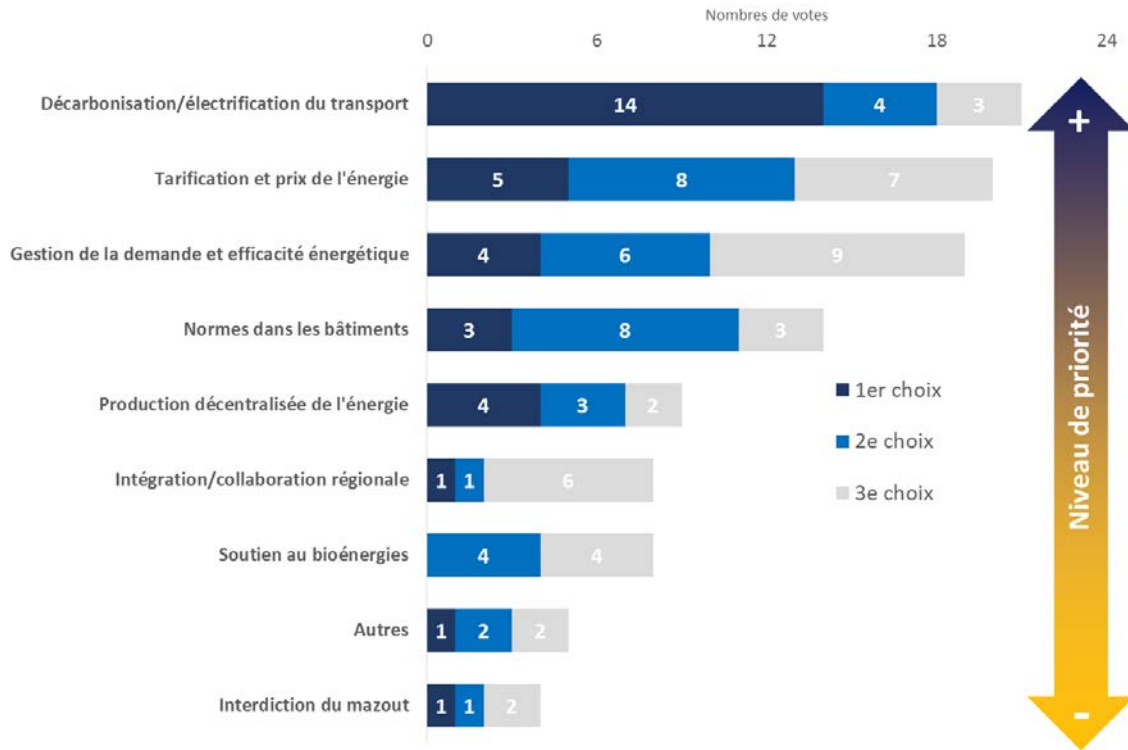
Thèmes à prioriser en réglementation : transport, tarification de l'énergie, efficacité énergétique et normes de bâtiments

Les participants du sondage étaient invités à indiquer trois à cinq thèmes à prioriser dans le cadre de l'atelier sur la réglementation de l'énergie. Parmi les thèmes identifiés, quatre se démarquent du lot, et celui de la décarbonisation et de l'électrification du transport est en tête de peloton avec 21 répondants l'ayant identifié parmi leurs trois premiers choix, dont 14 comme premier choix (voir graphique 4). Les thèmes de la tarification et de la gestion de la demande de l'énergie suivent de près un total de 20 et 19 répondants, respectivement, les sélectionnant parmi les trois premiers choix. Or, comparativement au thème du transport dont plusieurs l'identifiant comme un premier choix, la répartition entre les trois rangs est plus équilibrée.

Finalement, 14 répondants ont identifié le thème des normes dans les bâtiments comme étant prioritaire.

Graphique 4

Thèmes à prioriser dans le cadre de l'atelier sur la réglementation de l'énergie, selon les répondants du sondage numérique (nombre de répondants)



Le thème de l'interdiction du mazout était jugé le moins prioritaire parmi les répondants (4), possiblement parce que les tendances dans le marché sont déjà naturellement à la baisse et que le soutien aux alternatives induit indirectement la sortie du mazout. Le soutien aux bioénergies, l'intégration régionale des marchés énergétiques et la production décentralisée de l'énergie n'a figuré parmi les trois premiers choix que d'environ huit participants. Finalement, parmi des thèmes non recensés, des répondants ont ajouté : l'éco-rénovation, la dissuasion de l'étalement urbain, le manque d'ouverture du marché énergétique québécois, la revue de la réglementation gouvernant Hydro-Québec et la planification intégrée des ressources, le soutien aux énergies renouvelables, l'interdiction du gaz naturel et des biocarburants,

Certains répondants ont nuancé leurs réponses en ajoutant des commentaires. Dans le cas du transport, sa contribution aux émissions de GES et à la consommation des produits pétroliers au

Québec expliquerait sa priorité. Un répondant note toutefois qu'il faut éviter de prioriser la décarbonisation du secteur dans une simple perspective d'électrification des voitures, étant donné que nous continuons à encourager le transport aérien de passagers comme moyen à courtes distances (Toronto, Ottawa, Boston, Toronto) au détriment du transport ferroviaire. Dans ce même sens, l'offre de transport en commun devrait également être considérée.

La tarification de l'énergie est jugée prioritaire, par un répondant, car elle représente un frein important pour l'émergence d'innovation en réduction de GES, de même que la gestion de l'énergie qu'il estime importante pour minimiser la demande de pointe d'électricité dans un contexte d'électrification accru de l'économie québécoise. Finalement, le manque d'ouverture des marchés de l'énergie au Québec est problématique en raison du monopole d'Hydro-Québec. Cela donne place à un manque de transparence, d'imputabilité et mène à des conflits d'intérêts.

Forces, faiblesses, opportunités et menaces associées à la modernisation de la réglementation de l'énergie au Québec

Sur la question du diagnostic stratégique pour une réforme de la réglementation de l'énergie au Québec dans le contexte de la transition énergétique, les répondants ont fourni, d'une part, des forces et faiblesses et, d'autre part, des opportunités et menaces associées à une éventuelle modernisation. Les réponses ont été regroupées, sans attributions de hiérarchisation, dans un tableau (voir tableau 1). L'analyse permet d'identifier des facteurs internes et externes qui peuvent être favorables et défavorables à la réalisation d'une réforme dans le contexte québécois.

Tableau 1. Forces, faiblesses, opportunités et menaces associées à une éventuelle modernisation de la réglementation de l'énergie au Québec

Note : Les réponses ont été synthétisées et éditées par les auteurs pour clarté.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à des changements structurants et prévisibles dans les marchés; • Électricité propre abondante et importantes ressources naturelles en lien avec la transition énergétique; • Certaines réglementations survivent les cycles électoraux (ex., marché du carbone); • Modèle de gouvernance, structure centralisée et un écosystème d'acteurs dynamique et professionnel; • Conscientisation de la crise climatique dans la population; • Intervention gouvernementale mieux acceptée que dans d'autres juridictions; • Volonté commune des acteurs de contribuer à une transition énergétique positive pour l'ensemble la société; • Capacité d'accroître les signaux prix par une tarification dynamique de l'électricité pour limiter les impacts à la pointe; • Possibilité d'aligner la réglementation avec les objectifs du Plan pour une économie verte; • Forte capacité technique et expertise pour contribuer à l'élaboration de réformes réglementaires adaptées et efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Québécois sont habitués à des faibles coûts de l'énergie; • Immobilisme d'Hydro-Québec et de la Régie de l'énergie; • Lenteur du changement des processus et cadres réglementaires; • Influence politique et idées préconçues de l'appareil politique sur les choix réglementaires; • Tendance à favoriser le statu quo du fait que le Québec se perçoit comme très « vert » en raison de son hydroélectricité; • Dépendance à l'automobile pour plusieurs régions en raison du manque d'alternatives et la faible densité de la population sur le territoire; • Climat nordique et besoins importants d'énergie pour le chauffage; • Fin éventuelle des surplus d'électricité; • Importance des revenus d'Hydro-Québec dans les finances gouvernementales; • Sujet complexe et maîtrisé par peu; • Protectionnisme des distributeurs habitués d'opérer en quasi-monopole; • Manque de concertation des principaux acteurs; • Tendance du gouvernement à favoriser l'intérêt privé (lobbysme) au détriment de l'intérêt public; • La concurrence internationale; • Manque de gestion intelligente de nos ressources (culture de gaspillage et de consommation). • Faible littératie du public sur ces questions (écart entre intention pour la décarbonisation et la compréhension de ce que cela implique). • Taille du marché québécois relativement petite.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'atteinte des objectifs en transition énergétique et GES; • Développer de nouvelles filières de production d'énergies; • Intégrer davantage les infrastructures et marchés de l'énergie; • Envoyer un signal de volonté politique pour agir; • Améliorer la performance environnementale et la productivité de l'économie québécoise; • Réduire la demande de puissance en électricité; • Accélérer la décarbonisation du parc de véhicules en resserrant rapidement les normes d'émissions des véhicules neufs; • Revoir le rôle des distributeurs afin de favoriser la transition énergétique; • Sensibiliser et mobiliser la société; • Optimiser l'injection et la consommation d'énergie aux endroits où c'est pertinent dans le réseau; • Stimuler des nouveaux secteurs de l'économie qui pourrait déboucher en exportation de savoir et de biens à l'international; • Redéfinir les rôles de la Régie de l'énergie pour lui donner les outils nécessaires pour prendre en considération d'autres éléments d'analyse que financiers dans ses décisions (ex., comparaison entre filières énergétiques, impact environnemental); • Améliorer l'accès à l'énergie pour tous; • Redéfinir la réglementation pour inclure des considérations de l'aménagement du territoire et des normes de construction; • Assurer une meilleure utilisation des ressources au bénéfice des consommateurs et de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'acceptabilité sociale de changements réglementaires (ex., augmentation des tarifs) sans alternative pour éviter ces coûts; • Lenteur ou blocage au niveau gouvernemental; • Cycles électoraux et politiques; • Réaliser des réformes réglementaires en vase clos plutôt qu'en complémentarité les unes avec les autres; • Accoutumance de la clientèle aux incitatifs financiers (carotte/bâton); • Perte de compétitivité de secteurs industriels conventionnels; • Coût de faire « cavalier seul » dans un contexte nord-américain; • Perte d'indépendance et de flexibilité dans les processus de la Régie de l'énergie si la loi devient trop prescriptive; • Impacts disproportionnés sur les ménages à faible revenu; • Manque de données pour contrer les arguments des groupes réfractaires aux réformes; • Politisation de la tarification pour satisfaire des projets de développement de certaines filières énergétiques; • Possibilité d'engendrer des coûts économiques élevés; • Basculer vers des technologies ayant des impacts environnementaux élevés (ex., batteries électriques); • Complexité de la mise en œuvre de réformes, en ajoutant au lieu de remplacer; • Déséquilibre (iniquité) par rapport aux états voisins; • Délais souvent longs pour élaborer, approuver et promulguer des changements à la LRÉ; • S'éloigner des principes de tarification pour un monopole; • Réduction de l'implication des organismes ayant un statut d'intervenant et représentant l'intérêt public.

Questions optionnelles

Les répondants aux sondages étaient invités à répondre à des questions ouvertes, mais optionnelles, à la fin du sondage numérique. La première demandait aux répondants de fournir des exemples de meilleures pratiques dont pouvait s'inspirer le gouvernement pour lancer une réforme de la réglementation de l'énergie (n=13), la deuxième visait à identifier des moyens pour engager les parties prenantes dans l'élaboration d'une approche pour moderniser la réglementation de l'énergie (n=8), et la troisième visait à comprendre l'ampleur que devraient prendre ces réformes (n=15). Comme souligné par un répondant, ces questions demandent plus de réflexion que celles en amont du sondage. Il n'est donc pas surprenant que le taux de réponse, soit entre 8 et 15, soit moins élevé que celui des questions en amont du sondage.

Les réponses complètes et non éditées peuvent être consultées en annexe 1 (voir les questions 12, 13 et 14). Certaines de ces questions seront reprises lors des tables rondes, les 11 et 12 mars. Dans cette perspective, les éléments de réponses et opinions présentées en annexe peuvent servir de points de réflexions pour alimenter les discussions.

ANNEXE 1 | Réponses brutes et non éditées du sondage

Question 3. Quels facteurs expliquent vos réponses sur l'importance de la réglementation pour la transition énergétique ?

Quels facteurs expliquent vos réponses sur l'importance de la réglementation pour la transition énergétique?

À moins d'incitatif monétaire, peu de fabricants, concepteurs, constructeurs conçoivent, construisent ou fabriquent au-delà du minimum exigé en vertu de la réglementation afin de se maintenir en apport à la concurrence

Sur plusieurs aspects de la transition énergétique, nous sommes probablement assez près du maximum que l'on peut faire par bonne volonté et en conformité avec les règles du marché. Une réglementation bien conçue et prévisible permettrait de faire avancer plus rapidement la transition en limitant l'impact négatif à court-terme sur les entreprises locales. Selon moi, la réglementation en matière d'approvisionnement public est également importante, tout comme une réglementation qui pourrait contraindre les institutions publiques à respecter certains objectifs environnementaux.

Réglementer c'est encadrer. Un encadrement gouvernemental est fondamental pour enligner le privé-public-recherche dans des directions communes, pour maximiser les efforts vers des objectifs communs.

Réglementation : -outils performant pour atteindre des objectifs sociétaux (incitatif pour modifier des comportements individuels sous optimaux pour la société) - permet de pallier le manque d'information dans les décisions de consommation - encadrer les pratiques de monopoles naturels au bénéfices des consommateurs et de la population - permet de créer un environnement d'affaire compétitif et transparent entre les acteurs

Réglementation des marchés de la distribution de l'énergie : importance tribuante des préoccupations gouvernementales qui ne sont qu'un facteur de décision de la Régie.

Pour faire bouger les choses, il ne faut pas simplement compter sur la bonne volonté des acteurs, car l'implication monétaire pourrait freiner leur ardeur.

Nos producteurs et distributeurs de l'énergie agissent souvent en contradiction avec la transition. La pérennité des entreprises, les ventes et les profits passent avant la planète.

Même des mécanismes dits de marché, comme le SPEDE ou marché du carbone plafonnement + échange, sont basés sur la réglementation. Un système de taxation du carbone serait également basé sur la réglementation.

Les initiatives volontaires (subventions) et les marchés ont un rôle critique dans la transition énergétique. Cela dit, la réglementation, de par sa nature souvent coercitive, est nécessaire afin de faire évoluer les marchés et technologies -- et tout ça, dans les délais requis pour atteindre nos cibles climatiques.

Les engagements gouvernementaux favorisent l'innovation et obligent le marché à adapter ses façons de faire à la mesure des exigences qui leurs sont imposées.

Les distributeurs peuvent être soumis à des cibles d'efficacité énergétique et des pénalités en cas de non atteinte des cibles (réf. Californie) et c'est très efficace. Malheureusement, au Québec, les combustibles fossiles (MERN) et l'électricité (HQ) sont dépendants du gouvernement. La réglementation des équipements (etc) c'est très efficace car on élimine ce qui est inefficace du marché

Le cœur du problème est au niveau des équipements et des systèmes, pas au niveau de la distribution.

La réglementation permet d'intervenir à l'ensemble de la clientèle visée.

La réglementation n'évolue pas au même rythme que les changements technologiques et dans les marchés. La réglementation doit cesser d'être un frein et même devenir un catalyseur de changements notamment en ce qui concernent les normes de construction.

La réglementation peut fortement aider (parce qu'elle couvre l'ensemble du marché) à atteindre les objectifs de transition énergétique, cependant, il faut s'assurer de bien préparer le/les marchés visés et annoncer les intentions à l'avance. La réglementation permet d'aller au-delà des limites des incitatifs financiers. À titre d'exemple, la réglementation sur l'interdiction de l'installation de systèmes neufs de chauffage aux combustibles fossiles ou l'interdiction de la vente de véhicules à essence permet d'aller plus loin que ce qui peut être fait par des incitatifs financiers ou d'autres types d'instruments moins contraignants. Autres exemples: Assurer que le cadre réglementaire est

adéquat afin de permettre aux distributeurs d'énergie des pratiques favorisant la distribution d'énergie renouvelable (ex: GNR), allègements réglementaires pour accélérer certains projets favorables à la transition énergétique étant donné l'horizon des objectifs en lien avec cette transition.

L'innovation est l'élément le plus important. Cependant, la réglementation influence (détermine) les gagnants et les perdants.

L'analyse des politiques publiques qui visent des changements de comportement et de pratiques montre qu'en général, celles qui s'appuient sur la réglementation (contraintes) sont les plus efficaces et les moins coûteuses

Je travaille comme consultante pour le GRAME et les dossiers de la Régie de l'énergie. La réglementation de ce secteur est parfois problématique, compte tenu des multiples devoirs de la Régie, qui sont parfois opposés les uns aux autres. Sans des directives très claires de l'importance relative de la transition énergétique, il est difficile de faire valoir que la transition énergétique doit être prise en considération dans les décisions de la Régie, qui somme toute est un tribunal régulateur des tarifs et des coûts nécessaires à la prestation de service. Les tarifs les plus bas sont privilégiés. Donc, les termes de la loi qui la gouverne (LRÉ) prennent toute leur importance.

Importance de la réglementation afin d'avoir : - Des marchés structurés (gros, détail) et efficaces - Un signal prix qui tient compte de toutes les externalités

1) la sensibilisation n'amène plus de gains significatifs 2) les gouvernements sont trop frileux à utiliser avec vigueur les outils économiques

- La réglementation des marchés de distribution doit être plus flexible pour permettre d'expérimenter des nouvelles façons de faire - Au niveau des équipements, la réglementation est un outil efficace pour encourager l'innovation et l'efficacité énergétique

Question 5. Ajoutez tout commentaire que vous souhaiteriez faire sur vos niveaux de satisfaction.

Bien qu'il soit amené à croître dans les prochaines années, le prix du carbone en vertu du SPEDE est actuellement très faible et se répercute peu à la pompe. Les municipalités utilisent trop peu leurs pouvoirs réglementaires en matière d'environnement et le flou du cadre réglementaire les aide peu, car augmente les risques de poursuites s'ils les utilisent. Le gouvernement provincial devrait avoir recours davantage aux outils réglementaires et à l'écofiscalité, surtout en transport, en diminuant en contrepartie le fardeau fiscal ailleurs. La Régie de l'énergie ne semble pas avoir encore assez intégré les préoccupations de transition énergétique dans ses décisions; le contrôle de l'augmentation des tarifs a un poids encore très lourd dans ses décisions vs la transition énergétique et les délais associés à ses façons de faire semblent parfois long, alors que l'échéance des cibles de transition énergétique se rapproche. Il faut adapter plus rapidement les cadres réglementaires existants aux nouvelles énergies et technologies propres, et aux éléments qui vont nous permettre d'avoir recours davantage aux énergies renouvelables, comme par exemple, la gestion de la demande en puissance pour l'électricité durant les périodes de pointe en hiver.

PACC 1, PACC 2... constatons les résultats

RAD

la communication de la réglementation ne me satisfait pas: ni en recherche, ni dans les ministères, ni dans les entreprises, ni citoyenne. Peu de communication, trop peu pour que le monde se sente concerné et embarqué.

Comme je le mentionnais à la question 3, le problème se situe au niveau des objectifs multiples sociétaux, que cela soit au niveau fédéral ou provincial, il n'y a pas de directive claire que la transition énergétique doit primer sur notamment le prix de l'énergie, ou encore que les règlements visant les usages, dont ceux des équipements (tous secteurs : bâtiment, production électrique etc.) Des compromis sont trop souvent faits en faveur d'allègements réglementaires.

Nous avons besoin de structures et lois qui permettent d'attaquer à des problèmes beaucoup plus fondamentaux que l'efficacité. Afin de modifier véritablement nos émissions de GES il faudrait s'attaquer au développement extensif (banlieues), les matériaux de construction (haut teneur de GES dans béton, asphalte, etc.) et à la société de consommation.

Question 7. Ajouter toute justification que vous jugez pertinente sur la priorisation de la question 6 (qui demande aux répondants d'identifier les thèmes à prioriser dans le cadre de l'atelier à venir).

Ajouter toute justification que vous jugez pertinente sur la priorisation de la question précédente

La décarbonisation jumelée au soutien aux bioénergies induit l'interdiction au mazout.

Les ateliers devraient couvrir les bénéfices recherchés par ces solutions et les meilleurs moyens pour les atteindre.

RAD

Avant d'électrifier les transports - en commun, s'entend, il faudrait qu'il y ait une offre sérieuse de transport en commun, ce qui n'est pas le cas partout au Québec. En fait, il suffit de sortir de Montréal pour le constater.

Les priorités sont interdépendantes, ce qui complexifie l'exercice de priorisation.

Le transport demeure prioritaire au Québec étant donné le profil d'émissions.

Le Québec n'est pas un marché ouvert en énergie. C'est un monopole étatique dont le gouvernement est souverain. Comme HQ est géré comme une société privée, cela laisse place à une absence de transparence, d'imputabilité et de conflit d'intérêts. Et comme HQ fournit les données aux Gouvernements et aux Citoyens, pour le profane ou celui qui ne maîtrise pas les marchés de l'énergie extérieure, la perception est erronée.

Le secteur des transports est l'émetteur de GES au Québec le plus important, suivi par le secteur des bâtiments (demande électrique forte, amélioration de l'EE et type d'énergie utilisé). La tarification de l'énergie (LRÉ) est un frein important pour l'émergence de nouvelles approches. La gestion de l'énergie est importante pour permettre une vraie transition vers l'électricité, puisque pour le moment, la demande électrique augmente et impact la pointe du réseau.

Je ne priorise pas la décarbonisation des transports PCQ cela rime avec voitures électriques, alors que nous continuons l'encouragement du transport par avion (C-séries, REM et autres) qui desservent des moyens de transport qui ne devraient pas subsister pour de courtes distances (Toronto, Ottawa, Boston, Toronto) et permet la destruction des chemins de fer. Je ne favorise pas le GNR parce qu'Énergir envisage au mieux l'injection de 10% de GNR d'ici 2030. Donc, le gaz de schiste à environ 70-80 % ou plus.

Question 12 (optionnelle). Quelles mesures prioritaires devraient être suivies pour accélérer la modernisation de la réglementation énergétique au Québec ? Avez-vous des exemples de meilleures pratiques dont le gouvernement pourrait s'inspirer ?

Avoir une planification à long terme sur les modifications réglementaires requises, annoncer à l'avance. Être davantage en planification qu'en réaction en termes de réglementation. S'assurer d'une mise à jour périodique des réglementations, pour voir si elles répondent encore aux besoins et si elles sont adaptées aux changements de la société.

- Documenter les bénéfices sociétaux et les opportunités que peut entraîner transition énergétique - développer un discours réaliste

Réglementer les pratiques (ISO 50001) Réglementer les résultats (cotation énergétique des bâtiments) Exigences de plans de décarbonisation

Low Carbon fuel standard; une approche générale, systémique, visant à inciter l'industrie à investir dans la réduction des GES et la transition énergétique

Bonus-malus dans le transport

Une synthèse du coût des énergies pour décider des virages réglementaires, des modes de subvention. Coût de l'extraction des matériaux et minerais jusqu'au coût de recyclage

Le règlement de la Ville de Montréal sur les foyers au bois. Ils ont réussi à adopter un règlement visant l'exploitation des systèmes. Il est donc possible de fixer des dates butoir où même l'utilisation de systèmes désuets et polluants seront aussi interdits même s'ils ont été installés avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements

Obligation de cotation et divulgation de l'efficacité énergétique et des GES émis des bâtiments et fixation de seuils de performances.

Tarifification différenciée dans le temps.

Les encadrements réglementaires devraient faire l'objet de révisions périodiques afin de suivre les développements dans les marchés.

Exemplarité de l'État: Colombie-Britannique et sa Loi sur la carboneutralité.

Cela demande beaucoup de réflexion, c'est risqué de répondre rapidement à une telle question.

Prioriser la recherche de moyens d'accélérer la modernisation (comment réaliser l'intention) plutôt que les efforts pour trouver les meilleures réglementations. Il faut s'inspirer des gouvernements qui ont réussi à implanter des réformes pour savoir comment ils s'y sont pris.

Questions 13 (optionnelle). Quel moyen envisagez-vous pour engager les parties prenantes dans l'élaboration d'une approche pour moderniser la réglementation de l'énergie?

- Faire ressortir les enjeux de la réglementation actuelle et des implications de la modernisation de la réglementation

Les intégrer dans la réflexion, évaluer l'ensemble des enjeux, comprendre et décider en consensus. Le gvt ne travaille pas assez avec les chercheurs

Des étapes claires avec des niveaux d'engagement graduels pour une transition en douceur respectant la durée de vie moyenne des équipements. Trop rapide = Mauvais engagement des exploitants Trop lente = Impatience de la population

Promouvoir le rôle central de la Régie pour favoriser l'échange entre les parties prenantes.

Communication et table de concertation de gens connaissant axés vers les solutions,

Cela demande beaucoup de réflexion, c'est risqué de répondre rapidement à une telle question.

Consultations menées par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles

Il faut un "cadre de référence" pour un tel chantier. Il faut sortir des approches classiques des dernières années (coalitions d'acteurs - Switch et autre G15) qui certes réussissent à forcer les gouvernements à prendre des engagements (voire à écrire avec eux des politiques publiques - comme la Politique de mobilité durable), mais qui n'ont pas une structure et une approche de travail adaptée pour que les changements souhaités se réalisent.

Question 14 (optionnelle). Quelle devrait être l'ampleur des réformes liées à la modernisation de la réglementation de l'énergie au Québec ? Devrait-on opter pour des mesures ciblées (ex., code du bâtiment, réglementation des véhicules énergivores) ou une réforme plus large (ex., revue de la Loi sur la Régie de l'énergie) ?

Les deux.

- Il faut assurer une cohérence dans l'ensemble des mesures et respecter la capacité d'adaptations de intervenants.

Pas de commentaire.

Une combinaison est requise, mais de façon globale, une approche plus large m'apparaît plus pertinente et efficace

Une revue plus large serait nécessaire. La Loi sur la Régie de l'énergie doit être revue pour tenir compte de la nouvelle réalité énergétique québécoise.

Mesures ciblées.

Mesures ciblées surtout parce qu'il est plus facile d'en mesurer les coûts et bénéfices. Les grands objectifs ne sont jamais rencontrés ou sont oubliés au premier changement de gouvernement. La Régie? Pour l'électricité, c'est une épine dans le pied du gouvernement, des gouvernements, qui l'ont refaçonnée depuis 20 ans pour n'en conserver que le nécessaire soit la réglementation du transport. Sans elle, pas d'exportations aux États-Unis.

les deux : lois qui encadrent des normes qui doivent être appliquées en proposant des solutions concrètes et faciles. Actuellement les effets d'annonce rendent les gens insécures. Par exemple si on annonce qu'il n'y aura plus aucun véhicule essence de construit pour le Québec en xxxxx année, quoi faire avec nos véhicules, comment choisir le prochain, quels délais, quelles subventions, sur combien d'année? etc.

Large

Mesures ciblées.

Il faut tout faire.

Toutes ces mesures peuvent être complémentaires les unes aux autres. Une priorisation des interventions en fonction des coûts/bénéfices devrait privilégiée.

Mesures ciblées, rénovation des bâtiments... Aussi, la Loi sur l'octroi de contrat des organismes publics.

Cela demande beaucoup de réflexion, c'est risqué de répondre rapidement à une telle question.

Revue en profondeur de la Loi sur la Régie de l'énergie

Ciblé envers celles dont les gains seront significatifs et rapidement perceptibles (idéalement à l'intérieur d'un cycle politique). Il faut montrer que cette approche fonctionne et qu'on y gagne afin qu'on ait ensuite le gout de faire d'autre réforme